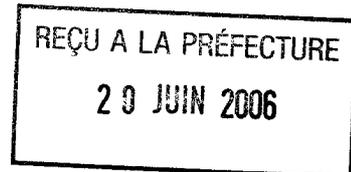


N° CP 5°/58-06  
Séance du 16 juin 2006



**PROJET ACTES :**

**EXPERIENCE DE DEMATERIALISATION DU CONTRÔLE DE LEGALITE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité et à l'entrée en vigueur des actes pris par les autorités départementales.
- VU La loi n°2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
- VU Le Décret 2005-324 du 07/04/2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités territoriales.
- VU La délibération n°2006-056 du 2 mars 2006 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés décidant la dispense de déclaration des traitements mis en œuvre par les Collectivités territoriales et les services du représentant de l'Etat dans le cadre de la dématérialisation du contrôle de légalité
- VU Le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Autorise le Président à signer avec le Préfet du Haut-Rhin la convention relative à la mise en œuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité, présentée dans le rapport joint.
- ❖ Autorise le Président à signer le dossier d'inscription relatif à la solution technique gratuite FAST, déployée par la Caisse des Dépôts et Consignations, et nécessaire à la mise en œuvre matérielle de l'expérience de dématérialisation.

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le Préfet **20 JUIN 2006**  
Publication **23 JUIN 2006**  
Pour le Président du Conseil Général  
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions